

les outils de la régulation des résidences secondaires

En 2021, on observait une augmentation du prix médian au m2 sur 5 ans d'au moins 30 % que ce soit à Saint Nazaire, Pornichet ou encore au Pouliguen (DV3F, 2022). Cette hausse continue du prix de l'habitat contribue à tendre le marché de l'immobilier et rendre difficile l'accès au logement pour les habitants à l'année dans les zones touristiques dites « tendues ».

A cette tension s'ajoute l'accroissement de la part des résidences secondaires (en 2019 cette part atteint 63 % au Pouliguen, 57 % à La Baule Escoublac, 38 % à Pornic ou encore 52 % à Pornichet), impactant directement le marché des résidences principales en réduisant le nombre de logements disponibles à la vente et à la location à l'année.

Corrélativement, le nombre de locations de courte durée a gagné des parts : entre 2021 et 2022, la fréquentation des meublés touristiques a augmenté de 36 % dans la région Loire Océan (Bretagne tourisme, 2023).

Sur le territoire de l'Estuaire et du Littoral Loire Océan, les flux touristiques sont essentiels pour l'économie et la dynamique locales… autant que pouvoir loger les salariés qui travaillent sur le territoire.

Comment dès lors conserver voire retrouver l'équilibre nécessaire pour concilier le logement

d'habitants permanents, l'accueil de touristes et la présence de résidents secondaires ? Existe-il des outils pour renforcer la présentialité à l'année et réguler notamment les résidences secondaires ?

lire la publication